



ÉDITORIAL – LE MOT DE LA SYNDIQUE

ANNE-LYSE MENOUD



Chères Bossonnensoises, chers Bossonnensois,

A l'aube de cette législature, je souhaite débiter le « mot de la syndique » en rendant hommage à mon prédécesseur immédiat, Monsieur Jean-Marie Pilloud qui, au terme de 25 ans d'investissement au sein de l'Exécutif bossonnensois, vient de passer le témoin. Syndic remarquable, totalement investi dans son travail au sein de la commune, il a largement contribué au développement de celle-ci. De nombreux quartiers d'habitations ont vu le jour, différentes infrastructures en lien avec le développement de la commune ont été créées, plusieurs réfections de routes menées à bien et l'effectif du personnel communal renforcé. En charge du dicastère des finances, il a toujours veillé à ce que celles-ci soient saines. Hors des frontières communales, il s'est investi dans différentes associations et commissions à caractère régional et cantonal.

Il me tient également à cœur de relever l'excellent travail fourni par Monsieur Maurice Gambin pour qui les dossiers de construction et l'alimentation du village en eau pour la consommation n'avaient presque aucun secret. Après 6 années et demie passées à l'Exécutif de notre commune, il a décidé de quitter le navire au terme de la législature précédente.

Au nom de mes collègues du Conseil communal et au nom de la population, je tiens encore à leur réitérer mes sincères remerciements pour tout le travail accompli.

Je ne saurais terminer cette brève incursion dans le passé sans avoir une pensée pour l'ensemble de mes prédécesseurs qui, au fil des législatures et avec leurs collègues conseillers communaux, n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs efforts pour contribuer à l'essor de notre belle commune de Bossonnens ; le résultat est probant ! Un village parfait dans lequel il fait bon vivre...



LE MOT DE LA SYNDIQUE (SUITE)**ANNE-LYSE MENOUD**

1483 habitants, une école et des structures d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans, un bureau de poste, des commerces et des entreprises, des sociétés locales et des infrastructures sportives, un site médiéval, une bonne desserte en transports publics et des espaces verts permettant de se ressourcer.

Et pourtant ... les dossiers en cours et les projets à venir sont nombreux ; le Conseil communal de la législature 2016-2021 ne connaîtra pas le « chômage » ! Parmi les principaux dossiers à traiter, je citerai : sécurisation du carrefour de la gare en attendant le déplacement de cette dernière, Plan d'aménagement local, concept Valtraloc, poursuite de la réfection des routes, éventuelle fusion de communes, remise à ciel ouvert et revitalisation de certains cours d'eau, assainissement de la décharge des Corbes, ...

L'exécutif nouvellement constitué est prêt à s'investir pour le bien du village en travaillant dans la continuité de ce qui a été fait par le passé. Sébastien Piller et Aymeric Duprez, auxquels je souhaite encore la bienvenue, ont déjà eu l'occasion au

cours de diverses séances, de faire valoir leurs compétences, de laisser parler leur envie de s'intégrer dans l'équipe et de se familiariser avec les dossiers en cours.

En tant que nouvelle syndique, je me réjouis de relever le défi de cette fonction ô combien passionnante et enrichissante. La tâche ne sera certes pas toujours aisée Entourée de Monsieur Dominique Cottet, vice-syndic, de l'ensemble de mes collègues conseillers communaux et du personnel communal, je suis confiante et me permets d'affirmer que, dans la mesure de nos possibilités, tout sera mis en œuvre afin que chaque citoyenne et citoyen trouve dans ce beau village à taille humaine le confort et le bonheur souhaités.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, au bureau communal ou au centre commercial, sur les trottoirs du village ou les sentiers de nos forêts, je vous transmets mes plus cordiales salutations et vous souhaite, chères Bossonnaises, chers Bossonnais, un bel été empli d'expériences inoubliables.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE LÉGISLATURE**DANIEL GOLAY**

Pour donner suite aux résultats des élections du dimanche 28 février (N° 63/2016) le Conseil communal s'est constitué lors de sa séance du 18 avril, cette dernière faisant suite à la séance d'assermentation organisée par la Préfecture le samedi matin 16 avril dans la halle triple de Châtel-St-Denis.

Les dicastères ont été quelque peu remaniés. Voici la répartition et la composition de l'exécutif Bossonnais pour la législature 2016-2021.

Le législatif sera prochainement réuni en assemblée communale constitutive, avec notamment le renouvellement des commissions financière, de l'urbanisme et des naturalisations, le mode de convocation des assemblées, ainsi que les délégations de compétence données au Conseil communal.

Nous souhaitons bon vent à la nouvelle équipe présidant aux destinées de la commune de Bossonnens et plein succès pour le mandat lui ayant été confié par les citoyennes et citoyens.

ADMINISTRATION, PERSONNEL, ÉCONOMIE, ÉCOLE

Mme Anne-Lyse MENOUD, syndique
Suppléante : Mme Béatrice FURTER

ROUTES, SERVICE DE VOIRIE, PLACES PUBLIQUES, ADDUCTION D'EAU

M. Dominique COTTET, vice-syndic
Suppléant : M. Bruno FISCHETTI

SANTÉ PUBLIQUE, AFFAIRES SOCIALES, CIMETIÈRE, CULTE

Mme Béatrice FURTER,
Suppléante: Mme Anne-Lyse MENOUD, syndique

ÉPURATION, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, CULTURE ET SPORTS

M. Daniel GOLAY
Suppléant: M. Sébastien PILLER

PROTECTION CIVILE, FEU, DOMAINES, POLICE, FINANCES

M. Bruno FISCHETTI
Suppléant: M. Daniel GOLAY

FORETS, SITE INTERNET, STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE, JEUNESSE

M. Sébastien PILLER, nouveau conseiller communal
Suppléant : M. Aymeric DUPREZ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, CONSTRUCTIONS, INFORMATION

M. Aymeric DUPREZ, nouveau conseiller communal
Suppléant: M. Dominique COTTET, vice-syndic



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le législatif communal s'est réuni le lundi 4 avril dernier à la salle polyvalente du bâtiment scolaire ; 29 personnes, y compris le Conseil communal, étaient présentes.

A l'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 décembre 2015, la présentation des comptes 2015 et leur approbation, ainsi que les divers.

M. Jean-Marie Pilloud, Syndic, a relevé lors de la présentation des comptes de fonctionnement que grâce aux rentrées fiscales réalisées consécutivement à la hausse du taux d'impôt approuvée précédemment par l'assemblée, l'exercice 2015 était excellent.

Après des amortissements extraordinaires de Fr. 318'142.00, ces comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 7'183.00 contre Fr. 12'711.00 budgétés. Concernant les investissements, l'exercice a dégagé un excédent de charges de Fr. 872'157.25.

Des explications sont fournies au cours de la présentation effectuée ensuite à l'écran, permettant la bonne compréhension de tout un chacun.

Après présentation du bilan et lecture du rapport établi par la fiduciaire Hervest, organe de contrôle, M. Gilbert Coquoz, Président de la Commission financière, présente son rapport. Il relève la gestion stricte, année après année, des finances par le Conseil communal, qu'il félicite et remercie. L'assemblée est invitée à approuver les comptes tels que présentés.

Aussi bien les comptes de fonctionnement que ceux des investissements sont acceptés à la majorité de 21 voix, le Conseil communal ne pouvant pas voter. M. Jean-Marie Pilloud remercie les citoyennes et citoyens pour leur appui constant aux autorités et la confiance témoignée.

Au chapitre des divers, l'assemblée est informée que la révision du Plan d'aménagement local fera l'objet d'une deuxième mise

LUCIEN MOGNETTI

à l'enquête, toute la zone à bâtir prévue devant être reportée au Plan directeur, tout au moins jusqu'à la fin du moratoire découlant de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire. Quant au déplacement de la gare, relaté par les journaux, il ne sera vraisemblablement pas effectif avant 2025-2026 pour des raisons de planification financière.

M. Jean-Marie Pilloud préside pour la dernière fois la séance du législatif, après 25 années de Conseil communal, dont 20 comme syndic. Il dit son humble fierté en regard avec tout ce qui a été fait durant cette période, avec l'aide des conseillères et conseillers et l'appui des citoyennes et citoyens, afin de développer le village et contribuer au bien-être de ses habitants.

Il remercie M. Maurice Gambin, quittant l'exécutif après 6 ans et demi, de même que ses collègues du Conseil pour leur engagement, sans lesquels la gestion de la collectivité publique n'aurait pu être menée à bien. Sa gratitude va également aux collaborateurs de la conciergerie, de la voirie et de de l'administration, sans oublier les anciens conseillers et employés communaux. Un merci particulier à la population pour son appui, son soutien, son respect, ainsi que pour la confiance sans cesse renouvelée.

Mme Anne-Lyse Menoud, Vice-Syndique, prend la parole et retrace de manière élogieuse et avec humour le quart de siècle passé par l'élu sortant, relevant les faits ayant marqué les années qu'il a consacrées à la chose publique. Ce fut un émouvant et très bel et hommage au terme duquel Mme Menoud exprima la gratitude de la commune toute entière à son égard.

Le sympathique verre de l'amitié auquel furent invitées les personnes présentes ponctua la fin de cette assemblée communale.

LUCIEN MOGNETTI**SOURCES PRIVÉES**

Afin de répondre aux exigences du Laboratoire cantonal, une séparation totale par surverse doit être effectuée entre les eaux de source de celles de l'AVGG.

Aucun raccordement des sources privées au moyen d'une vanne, d'un clapet ou d'un tuyau amovible n'est accepté.

Un contrôle doit être effectué par le concessionnaire communal et l'installation adaptée en cas de besoin. Toutes les

installations doivent être conformes d'ici à fin 2016. Cette vérification sera effectuée prochainement chez les propriétaires connus comme ayant une source et également raccordés à l'eau de l'AVGG.

Les personnes concernées, dont l'installation n'aurait pas été contrôlée d'ici fin juillet, sont invitées à s'annoncer au secrétariat communal (021 947 44 88) ou auprès de l'entreprise H & M Dorthe (079 446 36 80), d'avance merci.



90 ANS DE MME ULRIQUE GERBER

Née à Neuchâtel le 4 avril 1926 dans le foyer de Clara et Albert Gerber, Ulrique Gerber, officiellement Henriette Ulrike, est la fille naturelle du peintre Conrad Meili.

Mme Gerber est arrivée le 1er juillet 1993 de la commune vaudoise de Mézières. Le cours de sa vie a connu deux faits marquants. En compagnie de Mme Suzanne Blanc, elle a fondé le club de scrabble d'Ecoteaux, afin de transmettre sa passion de ce jeu de lettres et de mots connu loin à la ronde et dans le monde entier.



LUCIEN MOGNETTI



Son amour des chiens, plus spécialement les Corgi et les Retriever, sa connaissance des diverses races, fit de Mme Gerber une juge de beauté dans de nombreuses expositions canines. Il y a deux ans, elle a eu le chagrin de perdre son fidèle compagnon à 4 pattes « Petit Roi ».

Quelque peu réduite dans sa mobilité, Mme Gerber vit toujours seule dans son appartement, où elle bénéficie de l'intervention des services appropriés. Elle peut compter sur sa voisine, Christine, qui vient tous les soirs lui souhaiter une bonne nuit, de même que sur ses enfants de cœur, Annibale et Frédéric, qui prennent régulièrement de ses nouvelles et viennent lui rendre visite.

Le 2 avril 2016, une délégation du Conseil communal est allée fêter ce jubilé avec la néo-nonagénaire, et passer un instant d'amitié, partagé avec les personnes susnommées et au terme duquel lui ont été remis les cadeaux de circonstance, autour du verre de l'amitié.

A l'heure de l'élaboration du présent Bosson'Info, nous devons malheureusement déplorer le décès de Mme Gerber. Nous adressons un message de sympathie aux personnes l'ayant accompagnée jusqu'à la fin de ses jours.

HOME LE CHÂTELET À ATTALENS

Dans l'édition du journal de décembre 2014, eh oui déjà, nous informions sur le début des travaux de rénovation et de reconstruction du home.



LUCIEN MOGNETTI



Le temps a passé et la reconstruction a bien avancé, ainsi que vous pouvez le constater sur la photo. Divers travaux intérieurs sont en cours ou seront terminés lorsque vous lirez ces lignes :

- Pose des grilles d'écoulement des douches
- Installation de la ventilation et pose des conduits de chauffage
- Chapes
- Installation du système d'appel-maladie, dans le bâtiment sud, ainsi que dans le nouveau bâtiment
- Pose de l'étanchéité des garages, de l'abri à vélos, de la cuisine, de la laverie, de la buanderie et du local à linge sale
- Montage du monte-lits, des appareils sanitaires et des radiateurs
- Plâtres

L'inauguration de l'établissement et le déménagement des pensionnaires de Châtel-St-Denis à Attalens sont prévus cet automne.

JEAN-MARIE PILLOUD - INTERVIEW

MARISE ANDRÉ



Vingt ans. 20 ans de syndication, 25 ans au service de notre village et de ses habitants, 25 ans qui ont pris fin en ce début d'année. C'est lui, Jean-Marie Pilloud, enfant de Châtel-St-Denis venu par épousailles vivre à Bossonnens.

Nous parlons d'abord du livre sur la commune dont il est l'instigateur. « Il a été édité à l'arraché, juste avant la fin de la législature ; c'était le but. »

- Et avant la fin de la législature, vous avez proposé une augmentation des impôts. J'ai trouvé cela courageux.

- Ah, ce n'était pas une décision populaire, non ! Il y a en ce moment tant de dépenses liées au district que c'est difficile. Mais dans quelques années j'imagine qu'on pourra peut-être baisser le taux. Ça dépendra, avec nos revenus d'impôts, de ce que le canton attribuera aux communes. Elles n'ont pas le choix ; il faut trouver des solutions.

- D'où vous est venu le goût de la politique ?

- De la famille. Je ne l'ai pas connu mais mon grand-père maternel était mordu de politique. En famille, nous en débattions sans affrontement. Mon père nous tenait au courant de ce qui se passait dans la région, dans la commune, le district. Il y avait chez nous de l'intérêt pour des projets bénéfiques à la communauté et l'envie que les choses avancent.

- Faire de la politique implique de rencontrer beaucoup de gens...

- Étant natif de Châtel, marié à Bossonnens, je connaissais déjà pas mal de personnes. Après, bien sûr, au niveau des autres communes du district on côtoie beaucoup d'administrés. J'ai eu la chance, en participant au conseil d'administration de

l'hôpital sud fribourgeois (HSF) durant sept ans dont deux ans de vice-présidence et la présidence pendant quelques mois avant qu'il ne soit repris par le canton, de côtoyer des administrés des trois districts. Les fêtes, les manifestations où on représente la commune ont aussi été l'occasion de beaucoup de rencontres.

- Vous avez commencé jeune...

- À 28 ans. En 91. J'habitais Bossonnens depuis quelques années, j'avais envie de m'engager et deux partis (à ce moment-là, il y avait trois listes) m'ont proposé de me présenter aux élections. Par conviction, j'ai opté pour la liste PDC et, à ma grande surprise, je suis sorti à ma première participation ! J'ai été conseiller communal durant cinq ans, puis j'ai été élu syndic. J'avais 33 ans.



Inauguration du nouveau bâtiment scolaire en 2000. Le conseiller d'état, A. Macheret, et le syndic, J.-M. Pilloud, coupent le ruban sous le regard de M. Oberson, président de la commission de bâtisse (archives communales).



- Quels souvenirs, événements marquants vous viennent à l'esprit juste maintenant ? Projets réussis, échecs.

- Le souvenir le plus fort est très certainement l'école. Ce fut un immense chantier budgété à presque 6,8 millions en 1996, un très beau projet. Préparer le cahier des charges pour le concours a été un énorme travail ; nous nous réunissions à l'époque le soir à 7 heures et demie ! Après attribution, il y eut à surveiller que le chantier soit correctement tenu. Gilbert Coquoz, maître du gros œuvre, a beaucoup soutenu de ses conseils et connaissances les jeunes architectes qui ont travaillé sérieusement. Des problèmes liés à l'eau ont été rencontrés. Collectivement, nous avons été très fiers du résultat, qui était esthétiquement plaisant et dont le budget n'a été dépassé que de... 0,3 %, soit 25'000 francs seulement ! La salle de sport (salle polyvalente) a été immédiatement bénéfique. Jusqu'alors, pour la gymnastique, les enfants allaient dans la nature et en hiver au tennis ; pour les petits, c'était dur.

Dans les années 2000, la construction a redémarré, la population a augmenté. Nous avons toujours pu accueillir tous les enfants à l'école du village.



Sortie de classes à l'école communale, ancien et nouveau bâtiments.

Ensuite j'ai pu partir vers d'autres dossiers comme l'HSF (la fusion des hôpitaux du sud fribourgeois) qui a duré des années. J'ai aussi été membre de commissions cantonales. Entre 2006 et 2011, nous avons mis beaucoup d'énergie à un projet de remaniement parcellaire qui n'a pas passé ; ce fut très décevant. Nous pensions solutionner plusieurs problématiques, notamment celle des passages à niveau et celle des bassins versants et de l'écoulement des eaux.

L'entretien des routes a aussi été un gros ouvrage qui nous a demandé de prêter beaucoup d'attention aux riverains, d'avoir de nombreux dialogues avec eux. Un inventaire a été fait, puis nous avons mis en route les rénovations ; elles continuent selon le calendrier établi.

La déchetterie aussi a été un joli enjeu et intéressant. Lorsque la loi fédérale sur la taxe au sac ou au poids a été votée, qui devait être applicable en 2000, le canton de Fribourg s'est montré bon élève. Plus récemment, le local de voirie a été construit afin de regrouper le matériel et les véhicules, avoir plus d'efficacité. Ici aussi, les budgets ont pu être respectés.

L'engagement du boursier communal a été un soulagement. Lucien (Mognetti) n'avait pas de formation en comptabilité et, avant les assemblées, nous passions lui et moi des soirées jusqu'à parfois 3 heures du matin pour finaliser notre présentation !



Prestation de serment du conseil communal en 2011. Au premier rang, de gauche à droite : B. Furter, D. Cottet, M. Gambin, A.-L. Menoud (vice-syndic à l'époque, syndic actuelle), J.-M. Pilloud (syndic à l'époque), D. Golay et B. Fischetti (archives communales).

- Quels sont les « ingrédients » pour que cela se passe bien dans une commune ?

- Le côté humain d'abord ! Avec une bonne entente dans le conseil communal, c'est 50 % de gagné dans la gestion, j'en suis sûr. L'écoute des gens, la relation avec la population, est fondamentale aussi.

Ensuite, proposer des « choses » nécessaires, utiles à la communauté tout en tenant compte de l'urgence. Une administration forte, disponible, est un immense atout.

Dans nos séances de conseil, nous avons eu des discussions pas toujours faciles ; mon rôle de syndic a alors été de respecter la collégialité, même contre mon avis pour aller de l'avant dans le projet.

L'important est que tout le monde tire à la même corde. Enfin, pour les assemblées communales, une présentation soignée et **transparente** des projets et des résultats est indispensable.

Ce sont des éléments valables à l'échelle d'une petite commune, bien sûr. Le peu de participation aux assemblées communales est parfois frustrant mais, comparaison faite, cela se passe ainsi dans beaucoup d'autres villages, malheureusement.

- Combien d'heures par semaine vous prenait la charge de syndic ?

- (Réflexion) ... Entre 15 et 20 heures facilement. (Un temps.) Au minimum 15 heures. Le conseil, les préparations de séances, les représentations... On dit 40 % pour un syndic. C'est bien ça.

- Comment c'est, maintenant, sans les activités de syndic ?

- Oh ! J'ai une activité annexe qui avait pris du retard et encore quelques mandats. Mes soirées sont toujours bien occupées... Ce qui me manque le plus, ce sont les rencontres, les moments partagés avec mes collègues, notamment nos rencontres du lundi. Mon téléphone sonnait tout le temps et maintenant, plus rien ! Ça fait drôle. Les deux premières semaines, j'étais tristounet. Il faut du temps pour couper, pour réfléchir à autre chose, savoir quoi faire d'autre. Je trouverai d'autres activités. Ce ne sera pas au même rythme mais ne rien faire n'est pas dans ma nature.

- Une question encore. Quelle évolution avez-vous vue en relation avec les directives cantonales et fédérales ?

- Énormément de changements ! Dire qu'entre 1991 et 2016 c'est le jour et la nuit, c'est exagéré, mais... Les révisions des lois fédérales nous ont contraints à des adaptations, des modifications. La révision de la constitution fribourgeoise, en 2001-2002, a eu d'énormes répercussions sur les lois cantonales et, surtout, les financements ; beaucoup de lois ont dû être changées. Les communes étaient consultées pour élaborer cette nouvelle constitution, nous avons dû participer à de nombreuses rencontres, réfléchir beaucoup.

La loi sur la péréquation financière a amené de grands changements dans les apports financiers entre commune, canton et confédération, confédération, canton, commune, en duo ou en trio.

Entre 2000 et 2010, la commune a reçu de nombreux arrivants ; cela a provoqué bien des changements, nécessité des adaptations, beaucoup d'écoute, de réflexion. Avec les enfants surtout, que de bouleversements !

L'école est un endroit de base pour la socialisation dans une commune. Dans les années 80, il fut question de la supprimer et elle a heureusement été maintenue. « Pas d'école, pas d'âme. » L'école, avec la boulangerie/tea-room, le commerce *Denner* et la poste, sont fondamentaux pour la vie, l'esprit du village ; les entreprises, les agriculteurs, le restaurant, tout ce petit monde économique, sont aussi très importants. Le centre sportif est lui aussi un atout. Et ce n'est pas exhaustif, bien sûr.

Les manifestations ont aussi une place majeure : le marché des artisans, la fête de fin des écoles, le tournoi de foot, le marché de Noël, les concerts ou les soirées informatives telle la conférence de Lucien Willemin venu nous parler d'énergie grise. Pour ces dernières activités, ce serait fantastique qu'un comité ou une société de développement se mette en place ; organiser ces animations, c'est beaucoup de travail pour les autorités et l'administration, les déléguer serait un soulagement et permettrait peut-être qu'il y en ait plus ?

L'inauguration des ruines et du sentier didactique fut un beau succès. À l'origine de l'ouvrage il y a la crise des années 90, l'augmentation du chômage... L'État cherchait des emplois et Bossonnens a proposé l'entretien de ses ruines, un projet rapidement accepté par le canton. Le chantier a débuté en 1994. Ces vestiges ont un intérêt particulier, ils posent bien des questions aux archéologues ; on peut supposer qu'une suite sera donnée aux fouilles déjà faites.



Notre rencontre se termine ainsi, sur une vision d'avenir. « Au revoir, Monsieur Pilloud, tout de bon et au plaisir ! ».

AVIS DE RECHERCHE – PATROUILLEURS SCOLAIRES**LUCIEN MOGNETTI**

Du lundi au vendredi, un service de patrouilleurs scolaires assure la sécurité des enfants sur le passage piétons au carrefour de la gare aux horaires suivants (tous les jours sauf mercredi après-midi et vacances scolaires) :

- Matin 07h35 à 07h55 11h40 à 11h55
- Après-midi 13h10 à 13h25 15h20 à 15h35



Suite à de nombreux départs, nous manquons actuellement d'effectif afin d'assurer le service correctement ! Dès lors nous sommes activement à la recherche de patrouilleurs et/ou patrouilleuses, ne serait-ce qu'une fois par semaine.



La formation est assurée par la police cantonale fribourgeoise. Cette activité est rémunérée à raison de Fr. 20.00 l'heure ou Fr. 5.00 par patrouille. Un souper est offert durant l'année par la commune.

Contact : M. Dominique Wavrant 021 907 25 81/077 211 01 62

FOOTBALL FC BOSSONNENS**LUCIEN MOGNETTI****Après 2014, le FC Bossonnens participe une nouvelle fois aux finales de promotion de 4e en 3e ligue**

Avec une victoire à l'extérieur contre le FC Misery-Courtion, un nul à domicile contre le FC Cressier, puis un match gagné à domicile contre le FC Courgevau, l'équipe fanion de notre village était plutôt bien partie dans la course à la promotion.

La belle série s'est malheureusement arrêtée avec la lourde défaite concédée sur les terres du FC Villaz/Villarimboud. Tout espoir était encore permis avec la dernière partie, en déplacement à Cheyres le dimanche 19 juin. Hélas, cruelle déception pour les joueurs et les nombreux supportrices et supporters ayant fait le déplacement, deux cars avaient été affrétés pour ce voyage, la partie s'est conclue défavorablement pour notre club, synonyme de non-promotion.

Malgré cette désillusion, ce fut une belle aventure pour le FC Bossonnens, clôturant ainsi une magnifique saison en championnat de 4e ligue. L'affluence aux matchs, la foule de fans suivant le club, une équipe jeune et prometteuse, bien encadrée et ayant de l'avenir devant elle, un comité et des responsables efficaces, ce n'est que du positif permettant de

dire que ce n'est partie remise.





Félicitations au FC Bossonnens pour ce superbe parcours et au plaisir de se retrouver au bord du terrain lors de la saison

2016/2017.

ATHLETICA VEVEYSE

Tu aimes courir, sauter et lancer, te retrouver dans un groupe avec les copains tout en pratiquant un sport individuel, simplement pour le plaisir ou pour la compétition.

Alors viens essayer l'Athlétisme !

Enfants nés en 2010 et plus âgés (entraînement le mercredi de 18 h à 19 h 30 au stade du Lussy de Châtel-St-Denis)

Plus d'informations : Nathalie Berthoud, 077/435'18'19 ou Marc Rayroud, président, 076/381'13'98



EN 1991, CRÉATION D'UN CLUB DE PÉTANQUE À BOSSONNENS.

Passionné de pétanque, Jean-Claude Dupraz avait envie, depuis quelques temps de créer une amicale de pétanque dans la région. Grâce à M. Roby Guignard, ancien président du FC Bossonnens, un terrain ainsi qu'un petit local situé derrière la buvette du Club ont été mis à disposition. Dès lors tout devenait possible grâce au soutien du FC Bossonnens et de la Commune.

Sitôt dit, sitôt fait, un trio formé de Jean-Claude, Marie-Thérèse Maillard et Christiane Dewarrat se lance dans l'aventure en envoyant un tout ménage aux habitants de Bossonnens. Au vu de l'intérêt de bon nombre de personnes, une assemblée constitutive a eu lieu en mai 1991 à la Pinte à Tatroz. 18 personnes y ont pris part et le premier club de pétanque était né dans le district de la Veveyse sous le nom des « Amis de la Pétanque », renommé quelques années plus tard « Amicale Pétanque Bossonnens ».



A la fin de l'assemblée, comme « cadeau de bienvenue » faute de liquidité, le trio encaissait directement une cotisation annuelle afin d'entreprendre les travaux nécessaires, soit la création de 3 pistes éclairées et l'aménagement du local.

Tout débuta par l'abattage des arbres nécessaires pour les futurs terrains avec l'instruction de Cadet. Ensuite notre

regretté Péchounaz (avec sur son tracteur sa célèbre chienne Sandy) amena les poutres à l'imprégnation. Les 3 pistes prévues furent créées et les pétanqueurs purent se livrer à leur loisir préféré. Les années qui suivirent furent riches en activités réjouissantes et amicales. Le club évolua au gré des membres jusqu'à ce jour. Jean-Claude Dupraz a été nommé Président d'honneur.



Aujourd'hui l'Amicale est constituée d'un nouveau comité avec comme président M. Michele Fasano. (079 562 10 08 pour plus d'informations). Les membres sont actuellement au nombre de 43 personnes.

En 2015 le président a rassemblé les membres pour rafraîchir les infrastructures. Les travaux se sont déroulés dans la bonne humeur au gré des coups de marteaux, des balancements des pinces, des changements de poutres, soit un grand nettoyage de printemps qui s'est achevé autour d'un repas dans une ambiance familiale et amicale.

Le programme de l'année est très varié, entre l'ouverture de la saison, l'affrontement avec d'autres clubs, le concours officiel ouvert à tout le monde, les concours internes et celui de fin de saison. Chaque rendez-vous représente un plaisir de passer des moments amicaux avec d'autres personnes.

Le but du Club n'est pas d'enranger des bénéfices mais plutôt de partager ensemble la même passion. Cet esprit est si familial, que les anciens, soit les joueurs expérimentés, partagent leur savoir-faire avec les nouveaux membres afin de leur apprendre les gestes de base et les bonnes attitudes.

Si vous souhaitez découvrir ce sport, percevoir la bonne ambiance, sentir l'esprit d'équipe n'hésitez pas à vous rendre sur les lieux « sacrés » de l'Amicale. La nouvelle saison va débuter dimanche le 1er mai 2016 avec un concours interne pour les membres. A partir du dimanche 8 mai 2016 le club se fera un plaisir d'accueillir toutes personnes intéressées par ce loisir les dimanches matin à partir de 9h.

L'Amicale de Bossonnens souhaite par la même occasion remercier la Commune de Bossonnens et le FC Bossonnens pour leurs soutiens dès le début, sans oublier le trio de fondateurs qui s'est investi fortement, il y a 25 ans.

BREL, JE REVIENS

Dès potron-minet, des techniciens envahissent la salle polyvalente pour la convertir en salle de spectacle : tréteaux, câbles électriques, microphones, projecteurs, tout un fourbi s'accumule avant de se transformer en scène sur laquelle se produiront plus de 100 personnes.



Dès 16h30, répétition générale. Le groupe vocal *Café-Café* répète sous la houlette de Pierre Huwiler, célèbre chef de chœur, compositeur et harmonisateur qui a commencé ses études musicales à ... Fribourg. Le talentueux groupe vocal s'est déjà produit à Bossonnens, devant une salle comble, avec des chansons de Jean Ferrat. Cette fois, c'est le répertoire de Jacques Brel qui est exploré. Cela fait près de 40 ans que le chanteur belge nous a quittés !

À 20 heures, le spectacle intitulé « Brel, je reviens » démarre devant un parterre de plus de 400 personnes. Pierre Huwiler est bien vite rejoint par Pascal Rinaldi et sa guitare. Les chansons de Jacques Brel se suivent, certaines fameuses, d'autres moins.



Casquette noire vissée sur le crâne, Denis Alber se joint à Pascal Rinaldi, lui succède ou le précède, c'est selon. Les deux

MARISE ET HENRI ANDRÉ



solistes, ensemble ou non, chantent au son des musiciens placés sous la houlette de la pianiste et arrangeuse, Véronique Pillier, et accompagnés par le groupe vocal. Mention spéciale à l'accordéoniste.



Quelle vie ont eue nos grand-parents ? « Entre l'absinthe et les grand-messes, ils étaient vieux avant que d'être » répond Brel. Et de demander « Pourquoi ont-ils tué Jaurès ? »

Et de « bruxeler » à la place Sainte-Catherine, à la place de Brouckère ou « sous les lampions de la place Sainte-Justine... » (place qui n'existe pas). « C'était au temps où Bruxelles rêvait » et ne faisait pas « boum ! » comme récemment.



Retour à la Suisse puisque *Le Plat Pays* a été inspiré à Brel par la chanson de Jean Villard qui décrit la Venoge coulant dans le canton de Vaud. Brel l'avait entendue à Paris, au cabaret « Chez Gilles » où il chantait. « Avec des cathédrales pour uniques montagnes... » devient, lorsqu'Astérix visite la Belgique, « Oué, dans ce plat pays qui est le mien, nous n'avons que des oppidums pour uniques montagnes ». Écartelée entre quatre vents, chanson pleine de mélancolie, avec de vagues rochers « qui ont à jamais le cœur à marée basse » et « un ciel si gris qu'un canal s'est pendu ».

Autre tempo avec Madeleine : « Ce soir j'attends Madeleine / J'ai apporté du lilas ». C'est vrai qu'avec le temps de ce soir-là, Madeleine n'était pas là !



Les chansons s'égrènent. À la suivante. Ou plutôt *Au suivant*, « le suivant de celui qu'on suivait ». « Les bourgeois c'est comme les cochons / Plus ça devient vieux plus ça devient bête ».

Et le temps passe, pour les bourgeois comme pour tout un chacun, même et surtout pour *Les vieux*, un autre classique de Jacques Brel, les vieux qui vont « du lit au fauteuil et puis du lit au lit. »

Le temps passe, rythmé par « La pendule d'argent / Qui ronronne au salon / Qui dit oui qui dit non / Et puis qui nous attend. »

« Quand on n'a que l'amour » clôt le spectacle. « Le jour où quelqu'un vous aime, il fait très beau » confirme Gabin. « L'amour est cerise » poursuit Ferrat.

Et au sortir, rendez-vous avec la neige fraîchement tombée... Quand on vous disait que Madeleine, elle n'était pas là.



CARTONS DU CŒUR – GROUPEMENT BÉNÉVOLE VEVEYSE

De quoi s'agit-il ? C'est une organisation de bénévoles venant en aide aux personnes n'arrivant momentanément pas à subvenir à leurs besoins.

L'association apporte une aide sous forme de nourriture et de produits d'hygiène aux personnes et familles l'ayant contactée.

Les Cartons du Cœur ne se substituent en aucun cas aux services sociaux officiels ou privés, ce n'est pas leur objectif, ni leur vocation.

L'aide apportée par l'association est à considérer comme un coup de pouce permettant de traverser une crise passagère plutôt qu'une aide indispensable et permanente.

En Veveyse, M. Pascal Delessert a remplacé récemment Mme Hannelore Aeschlimann, responsable pendant 20 ans de l'antenne des Cartons du Cœur.

L'association Cartons du Cœur / Veveyse est atteignable, du lundi au vendredi, au no 079 610 75 14. Si pas de réponse, laissez un message sur le répondeur et vous serez recontactés.

Le site internet www.cartonsducoeur-fribourg.ch est à consulter pour toute information. Pour les personnes désirant faire un don, voici le CCP de l'association : 17-205624-0.

Pour toute demande particulière ne concernant pas les demandes de livraison, M. Pascal Delessert se tient volontiers à disposition au no 079 221 71 36



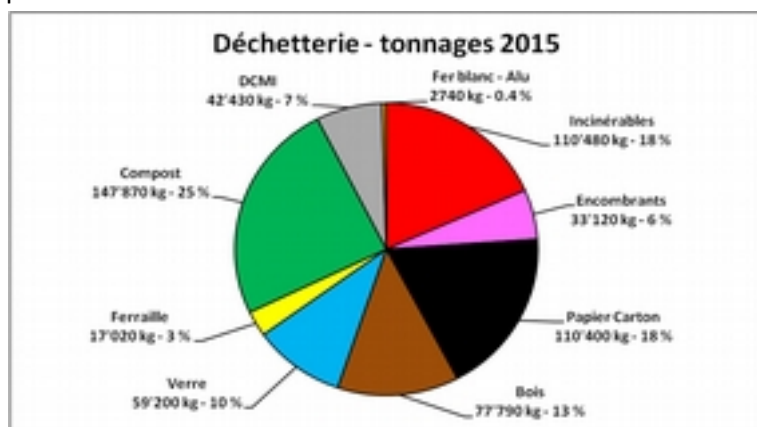


INFO DÉCHETS 2015

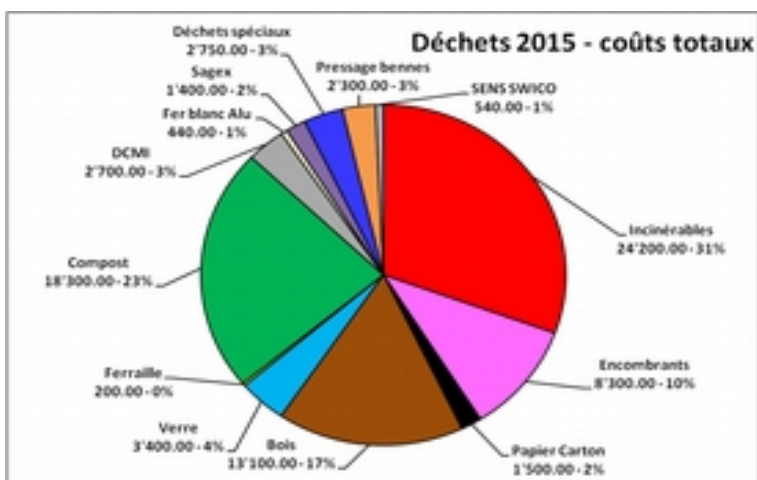
DANIEL GOLAY

En fonction depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac puis au poids, notre déchetterie tourne à plein régime à la satisfaction de tous les habitants. Il nous a paru intéressant de transmettre quelques informations au niveau des volumes, des coûts et rappeler également quelques consignes de base.

En effet, tout au long de l'année 2015, Bossonnens a généré une quantité de déchets légèrement supérieure à 600 tonnes pour un coût global d'environ CHF 78'000.00. Les graphiques ci-dessous permettent de mieux comprendre comment ce volume et ces coûts sont répartis et compte tenu de cela adopter les bons comportements susceptibles de stabiliser, ou mieux encore tout entreprendre afin de diminuer sa propre production de déchets.

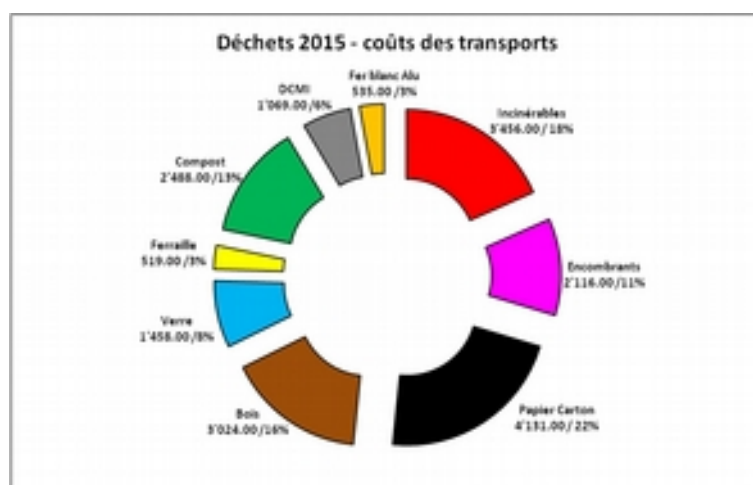
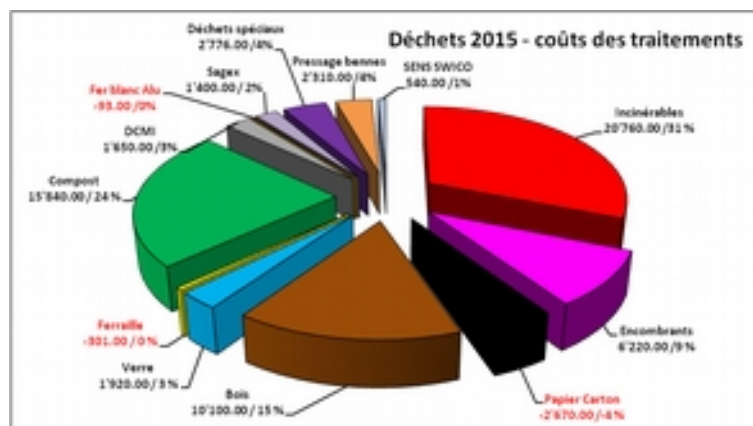


Parmi les principales conclusions ou analyses à tirer de tous ces chiffres, on constate qu'il n'y a pas corrélation parfaite entre les volumes produits et les coûts induits. Ceci est notamment dû au fait que certains déchets ont une certaine valeur de rachat en tant que matière première pour le recyclage, (verre, papier, alu, ferraille) au contraire des déchets incinérables, encombrants, déchets verts, bois, etc. qui génèrent un coût d'élimination même s'ils produisent une énergie de chauffage ou s'ils sont recyclés.

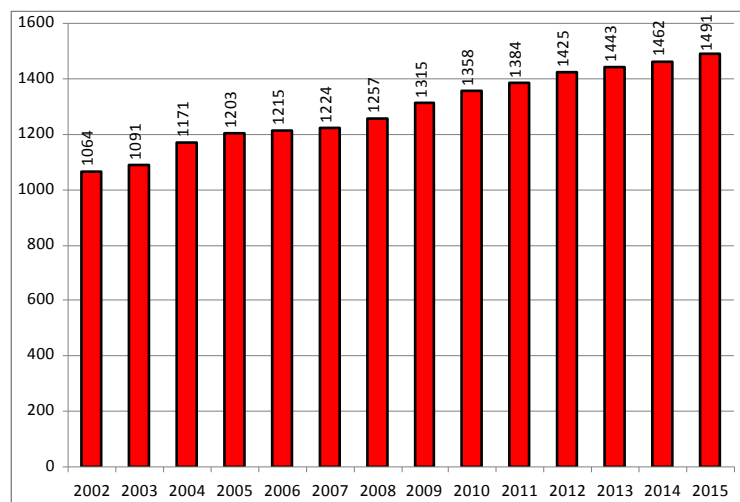


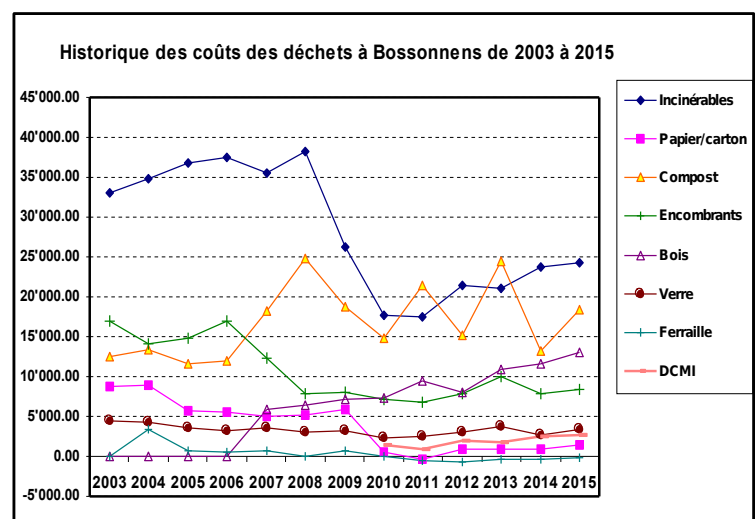
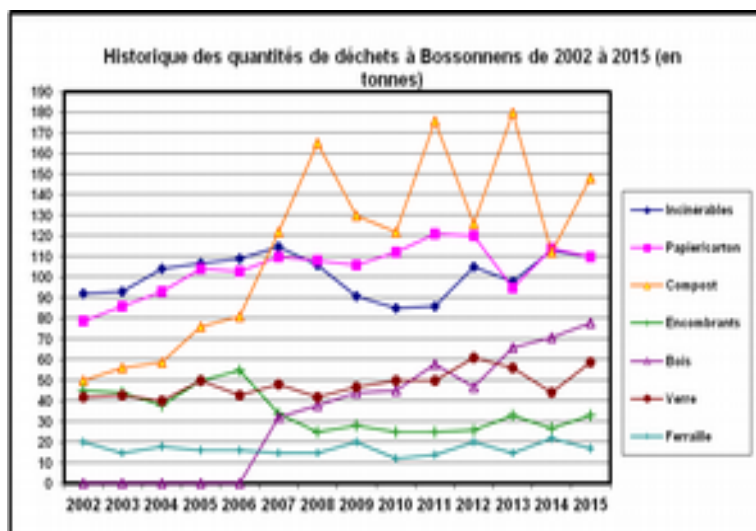
Ces différents coûts de traitement ou crédits sont ajoutés ou mis en diminution des frais de transports..

Les graphiques ci-dessous démontrent bien ces deux types de coûts.



Afin de compléter ce bref bilan, les trois graphiques suivants indiquent l'évolution des quantités des principaux types de déchets, de leurs coûts, ceci en fonction du nombre d'habitants.





La maîtrise des coûts permettra de conserver les taxes actuelles dans le futur, raison pour laquelle il est important que chacune et chacun respectent les consignes en vigueur pour chaque catégorie.

À cet effet un nouveau guide des déchets sera disponible d'ici l'automne prochain. En effet, quelques changements et évolutions sont apparus depuis le dernier qui date déjà de quelques années.

Déchets verts – gazon :



le gazon fraîchement coupé est composé de 80 % d'eau. Utiliser une tondeuse avec système « mulching » ou une tondeuse robot permet de le laisser sur place, de s'éviter des voyages à la déchetterie tout en recyclant le plus directement possible une matière 100 % biodégradable et

de participer de manière active à la maîtrise des coûts.

Déchets encombrants :



Tous les déchets pouvant entrer dans un sac noir de 110 litres (ou 60 et 35) ne sont pas considérés comme déchets encombrants et doivent dès lors être éliminés dans la benne compacteuse. Être conscient du coût qu'engendrera l'élimination d'un objet lors de son achat et privilégier la durée de vie

permettra une meilleure gestion des coûts.

Verre trié par couleur :



Le tri par couleur permet de livrer de la matière première utilisée pour la fabrication de nouveau verre, ce qui permet d'économiser une grande part d'énergie nécessaire à la fabrication et de verser une meilleure ristourne que pour le verre mélangé. En cas de manque de qualité, la ristourne sera

inférieure et la commune pénalisée.

DCMI :



La benne mise à disposition ne recueille que les déchets de bricolage et en aucun cas ceux produits par des travaux de construction ou de rénovation. Les entreprises de transports mettent à disposition des bennes depuis 1 m³. Vieille vaisselle, porcelaine, vitrage, pots en terre cuite peuvent y être déposés.

INAUGURATION DU SENTIER DIDACTIQUE

LUCIEN MOGNETTI ET DANIEL GOLAY



A l'invitation de la Commune et de l'Association pour la mise en valeur des Vestiges Médiévaux de Bossonnens (AVMB), de nombreuses personnes se sont retrouvées le samedi 9 avril dernier sur le site de l'ancien château de Bossonnens.



Malgré le temps quelque peu maussade, les nombreux visiteuses et visiteurs ont pu découvrir ce sentier, jalonné de panneaux informatifs détaillés, créé grâce à plusieurs intervenants et à la générosité des sponsors, sous l'égide du Service archéologique cantonal.

Les allocutions de MM. Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Jean-Marie Pilloud, Syndic et John Chevalley, Président de l'AVMB, ont été ponctués des chants interprétés par le Chœur des Artilleurs et des Soldats du train, dirigé par M. Dick Perroud.



Cette manifestation se termina par un apéritif, servi à l'ensemble des personnes présentes.



L'aménagement du sentier didactique sera poursuivi prochainement par la stabilisation du chemin et d'une sécurisation des lieux. La mise en place d'une signalétique (parking, WC) est d'autre part prévue.

INAUGURATION BOSS'BEER – MARCEL ET TRIX WENGER

AYMERIC DUPREZ



Les 15 et 16 avril derniers, la famille Wenger a inauguré la nouvelle brasserie Boss'beer à Bossonnens. Les amis, les curieux et les amateurs de bière artisanale sont venus de toute la Veveyse et au-delà pour découvrir cette production longtemps attendue. Depuis, le succès ne se dément pas. Les cuvées et mises en bouteilles se suivent. Interview :



Marcel, vous êtes œnologue de formation. Comment êtes-vous venu à vous lancer dans la production de bière ?

« Je ne peux pas renier mes origines ! Suisse-allemand, je suis resté fidèle à mes racines germaniques. Le vin nous vient des rives de la Méditerranée, apporté par les Romains. La bière nous vient des Gaulois et des Germains. La Veveyse est juste sur la ligne de partage des eaux entre le Rhin et le Rhône. Alors ici, à Bossonnens, la bière a toute sa place. »

Jusqu'ici, avec Wenger technologie, vos clients étaient uniquement des professionnels. Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous tourner vers les particuliers ?

« Depuis cinq ans que j'ai quitté les caves de la Riviera, ça me démange. Faire soi-même, de ses propres mains, c'est quand même autre chose que de conseiller et de regarder faire. Ceci dit, ces cinq dernières années m'ont permis de voir ce qui se fait un peu partout en Suisse : ceux qui bricolent, ceux qui réussissent... J'ai beaucoup appris et pu affiner notre projet. »

« Et puis, c'était le bon moment. Tant au niveau personnel que professionnel, nous étions prêts à nous lancer. Le marché est mûr également : la bière artisanale et de caractère est de plus en plus appréciée. En Veveyse, l'offre locale est très limitée : il y avait une place à prendre. »

« La vente en direct offre aussi l'avantage de partager de bons moments avec nos clients, de savoir ce qu'ils apprécient. Les réseaux sociaux sont un premier lien, mais rien ne vaut ces instants de convivialité autour de notre comptoir. »



Comment avez vous travaillé votre première bière ?

« En essayant, et en essayant encore. On n'y arrive pas du premier coup, et une aventure comme celle-là est pleine d'imprévus. C'est comme cela que notre faux « Poisson d'avril » annonçant l'inauguration pour le premier avril est devenu vrai : nous n'étions pas complètement prêts, et il a fallu repousser de deux semaines. »

« Avec passion ensuite, et beaucoup d'exigence. La bière basse fermentation demande de la maîtrise. Le travail est plus compliqué, plus fin. C'est aussi ce qui permet d'obtenir ce résultat. Nous voulions un goût plus long, plus de punch et de personnalité qu'une bière classique. »



« Avec nos proches et nos amis, dont les avis ont été précieux lors de ces premières tentatives. Nous voulons avant tout faire plaisir aux gens d'ici, avec une bière qui ressemble à notre région. Cela en valait la peine ! L'accueil du public a été tellement enthousiaste que nous avons dû écourter la soirée du vendredi, de peur de ne pouvoir servir ceux qui sont venus le samedi matin. »

Un petit conseil de dégustation ?

« Avec des amis, pour l'apéro bien sûr ! C'est aussi une bière qui s'accorde particulièrement bien avec les grillades... »





JOURNAL COMMUNAL AU 1^{ER} JUIN 2016

CARNET ROSE

Théraulaz, Malika, fille de Carine et Laurent, née le 1er avril 2016
Mach, Tanya, fille de Jitka et Tomàs, née le 3 avril 2016
Sergi, Matteo, fils de Loredana et Domenico, né le 17 avril 2016
Hayoz, Chloé, fille de Céline et Arnaud, née le 20 avril 2016
Colliard, Jalya, fille de Marie-Laure et Dany, née le 4 mai 2016

NOUS ONT QUITTÉS

M. Aloïs Degele (doyen du village), né le 24 janvier 1923, décédé le 16 mai 2016
Mme Ulrique Gerber, née le 4 avril 1926, décédée le 27 mai 2016

ANNIVERSAIRES PARTICULIERS

80 ans	Mme Marie-Thérèse Ecoffey	8 septembre 1936
90 ans	Mme Cécile Freundler	7 août 1926

PASSE PARTOUT - VEVEYSE

25 ans déjà que le PassePartout-Vevsey sillonne les routes du district et des environs. Grâce au dévouement des 30 conducteurs bénévoles, il est possible pour les personnes à mobilité réduite de se soigner, de sortir de l'isolement.

Le PassePartout qui a parcouru en 2015 65'612 km pour 1'637 transports s'est développé et offre deux services principaux :

- le transport de personnes à mobilité réduite de chez eux vers un médecin, un hôpital, un commerce ou chez des amis ;
- le transport de personnes se rendant au Foyer de Jour de la Maison St-Joseph.

Renseignements au 021 948 11 00.

AGENDA MANIFESTATIONS

8 juillet 2016	Fête fin des écoles	Bossonnens, place des Sports
17 juillet 2016	Tournoi populaire de pétanque	Bossonnens, place des Sports
Du 29 juillet au 6 août	Fête 50 ^e anniversaire Société Développement Attalens (SDA)	Attalens
27 août 2016	Marché villageois	Bossonnens, place Saint-Antoine
2 et 3 septembre 2016	Fête sur l'Alpage	Granges (Veveyse)
Septembre (à définir)	Projection du film « Demain » Documentaire de Cyril Dion et Mélanie Laurent	Bossonnens, salle polyvalente

Vous organisez un événement à Bossonnens, cette rubrique vous est réservée !

Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent.

Contactez-nous : bossonnens@bluewin.ch ou 021 947 44 88

PRÉVENTION CANICULE

En cas de forte chaleur, des complications touchant à la santé peuvent survenir chez les personnes sensibles telles que personnes âgées, petits enfants, femmes enceintes, malades chroniques, travailleurs à l'extérieur et sportifs, sans oublier les animaux domestiques.

Les périodes et les critères de canicule sont diffusés par MétéoSuisse et des règles de comportement sont à respecter lors de fortes chaleurs.

Ces informations sont disponibles sur le site internet du médecin cantonal : <http://www.fr.ch/smc>

Recommandation pour les personnes seules : gardez le contact avec vos proches ou vos voisins qui s'assureront de votre état de santé.

Si vous ne bénéficiez pas d'une telle attention, vous avez la possibilité de le signaler à notre Service Social de la Basse-Vevsey en composant le 021 947 48 88.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

